



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de la Sécurité et de l'Environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

ENERGIE

Suite à l'accident nucléaire à Fukushima au Japon (le 11 mars) la Confédération décide de sortir progressivement du nucléaire. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat adopte le 1^{er} juin 2011 la **nouvelle Conception cantonale de l'énergie** (Cocen) et envoie en consultation l'**avant-projet de révision de la loi sur l'énergie**. Ce dernier prévoit quelques mesures fortes qui répondent au défi posé par la sortie du nucléaire. Il s'agit par exemple, la suppression des chauffages électriques dans les 15 ans, l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments (loués ou vendus), l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou la possibilité d'obliger les gros consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

Par ailleurs, le canton poursuit ses efforts dans le **domaine de l'énergie éolienne**. Une procédure d'évaluation simultanée des projets sur la base de critères coordonnés a été mise en place. Cette procédure doit se terminer au printemps 2012. Elle a déjà permis d'identifier cinq parcs en été 2011 (Tous-Vents, Vaudair, EolJorat Sud, Bel Coster, Ste-Croix). 32 autres sont en cours d'analyse.

Enfin, le DSE a aussi été fortement impliqué dans l'élaboration des projets d'affectations 100 millions de francs provenant de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT) que le Conseil d'Etat a décidé d'investir dans les **énergies renouvelables**. Ces projets seront mis en œuvre dans le courant de 2012 et 2013.

ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Etat a décidé le 22 juin 2011 de réorganiser les structures administratives traitant de l'environnement et de l'énergie, en les plaçant sous la conduite d'un directeur général, afin de développer la dimension stratégique dans ce domaine. La future **Direction générale de l'environnement** regroupera sous le même toit les missions et les ressources des actuels Services de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), des eaux des sols et de l'assainissement (SESA) et de la forêt, de la faune et de la nature (SFFN). Le nouveau directeur sera désigné début 2012.

Par décret du 31 mai 2011 le Grand Conseil a accordé un montant de CHF 3'000'000.- pour financer les aménagements piscicoles sur divers cours d'eau. Une **dizaine de chantiers de renaturation** ont été réalisés en 2011. Il s'agit essentiellement d'aménagements des embouchures de l'Arnon et des affluents de la Broye, ainsi que de remises à ciel ouvert. Par ailleurs, le Grand Conseil a accordé 25'730'000.- au Conseil d'Etat pour la réalisation de chantiers prioritaires de **protection contre les crues**. Ces travaux permettront de protéger la population et les infrastructures existantes vis-à-vis des dangers de crue connus à ce jour.

L'ONU a proclamé 2011 **année internationale de la forêt**, afin de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial. Cela a permis au secteur forestier du canton de Vaud de communiquer avec le grand public sur les services rendus par les forêts, informer sur le travail des professionnels de la forêt et sensibiliser les décideurs sur les enjeux forestiers. Concrètement, au niveau vaudois, plus de 20 manifestations locales, régionales ou cantonales, comme un stand important de La Forestière au comptoir suisse, ont permis de présenter les différentes facettes et prestations des forêts vaudoises.

SECURITE

En 2011, le travail législatif lancé en 2009 pour créer la **nouvelle organisation policière vaudoise** s'est achevé. Ils ont abouti à la ratification de la loi-cadre par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Les règlements d'application de la nouvelle loi sont entrés en vigueur à la même date. La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant à terme les doublons.

Le **Conseil cantonal de sécurité** (organe de décision politique) et la **Direction opérationnelle** (organe de décision opérationnel) vont piloter en 2012 la mise en place de la police coordonnée et pourront tirer à terme des enseignements sur l'impact du nouveau système sur les organisations policières du canton. Enfin, un effort particulier a été entrepris en matière de **formation** en 2011 afin de mettre à niveau les policiers communaux en matière de compétence judiciaire.

La Police cantonale a aussi poursuivi ses efforts pour faire face au surcroît de travail administratif imposé par la **nouvelle procédure pénale fédérale** (CODEX), entrée en vigueur au début de 2012.

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement de procédures de recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Groupes de prestations
103.3 Finances

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.4 Activités spécifiques

103.4 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Sécurité informatique

L'Office de sécurité informatique (OSIC) a quitté le SG DSE au 1^{er} janvier 2010, son chef ainsi qu'une collaboratrice constituant désormais l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie, et se consacrant exclusivement à l'audit de la sécurité.

Les autres membres de l'OSIC ont été transférés à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Voir l'évolution sous DFIRE/Chancellerie et sous DINF/DSI

Evénements marquants, évolutions significatives

Création d'une direction générale de l'environnement

Lors de l'annonce du départ à la retraite de M. Henri Rollier, chef du service du SEVEN, le Conseil d'Etat a, en date du 22 juin 2011, pris la décision de créer une Direction générale de l'environnement regroupant progressivement tous les services de l'environnement.

La mise au concours du poste de Directeur/trice général-e de l'environnement a été effectuée le 23 juin 2011 dans la perspective d'une entrée en fonction de la personne début 2012. La procédure de sélection arrive à bout touchant fin 2011.

Afin d'assurer la continuité des activités du SEVEN jusqu'à la nomination du/de la nouveau/velle directeur/trice général-e de l'environnement, M. Henri Rollier prolongera son activité dans sa fonction actuelle.

Création d'une Entité stratégique rattachée au Secrétariat général

Sous l'impulsion donnée par le Conseil d'Etat de remodeler l'organisation de l'Administration cantonale vaudoise, le statut organisationnel du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est mué de « service » en « entité stratégique » dès le 1^{er} juin 2011 à l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe du BEFH, Mme Magaly Hanselmann.

Cette entité est rattachée administrativement au Secrétariat général du DSE. Toutefois, Mme Hanselmann est rattachée directement à la Cheffe de département.

Certification du SG en matière de SCI

Le SG-DSE a obtenu la certification de son Système de Contrôle Interne (SCI) au sens de la Norme d'Audit Suisse No 890 (NAS 890) et de l'art. 16, al. 1, let. e LFin.

Selon le rapport du 10 octobre 2011 de la fiduciaire Ernst & Young SA, il est ainsi attesté que le SCI du SG-DSE correspond à la NAS 890 au sens qu'il existe (concrétisé, vérifiable, adapté aux risques et à l'activité du service) et qu'il fonctionne (connu des collaborateurs, appliqué, existence d'une sensibilité au contrôle). En sus, le rapport atteste également que le SG-DSE répond aux exigences internes de l'ACV, à savoir la prise en compte du principe de la légalité et l'atteinte d'un niveau d'exigence 3 "standardisé".

Les quelque 6 mois de travaux nécessités pour cette certification ont consisté spécifiquement à identifier les risques, à tester, ajuster voire créer les directives et processus financiers clés du Service, et à établir une base de données dédiée à l'attention des collaborateurs/trices du SG-DSE. S'agissant d'un processus vivant et évolutif, la maintenance du SCI nécessite une mise à jour régulière et adaptée à la maîtrise des risques financiers.

Réforme policière

Un appui intense a été apporté aux travaux liés à la réforme de l'organisation policière, qui ont abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat en date du 6 avril 2011, et par le Grand Conseil le 13 septembre 2011, de l'Exposé des motifs et projet de loi sur l'organisation policière vaudoise (avec modification de plusieurs lois liées) ainsi que du Décret sur le financement de la réforme policière.

Quant aux divers textes réglementaires y relatifs, ils ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2011. Le même jour, le Conseil d'Etat a ratifié la composition du Conseil cantonal de sécurité.

L'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif a été fixée au 1er janvier 2012.

Dangers naturels

La Confédération a accordé aux cantons suisses une prolongation d'un an du délai de réalisation des cartes de dangers naturels (fin 2012). Le Canton de Vaud est en bonne voie de terminer cette cartographie sur l'ensemble de son territoire: en 2011, quatorze des seize lots (bassins versants principaux) étaient en cours de réalisation. Les mandats de mises à jour des cartes existantes de la Plaine du Rhône et de la Plaine de l'Orbe (lots 10 et 13) seront lancés au printemps 2012. Les 267 communes concernées par ces cartes de dangers naturels (CDN) ont été impliquées dans cette démarche.

La Déléguée à l'environnement, avec le Chef de projet et les mandataires, présentent aux communes, lot par lot, les résultats de la première phase du projet (phase d'acquisition des données). Celle-ci inclut la cartographie des phénomènes observés sur le terrain et des événements passés, la détermination des scénarios de dangers qui seront pris en compte dans la deuxième phase du projet (phase d'interprétation des données) et les résultats des premières modélisations des processus dangereux. Les scénarios définissent les hypothèses et les mécanismes qui sont retenus pour réaliser les CDN, ils incorporent toutes les données de base essentielles à l'évaluation des degrés de dangers. Ils ont fait l'objet de nombreux allers et retours entre l'Unité dangers naturels (UDN) et les bureaux, d'une part pour standardiser les formats de rendus, et d'autre part pour valider les éléments spécifiques à chaque scénario.

La qualité géomatique des nombreuses données transmises à l'UDN sont validées par un checker (programme informatique) développé par l'UDN avec le soutien de la DSI. Les données techniques font l'objet de pointages sur le terrain par les deux auxiliaires engagés à cet effet. Parallèlement, un appui technique continu est fourni aux communes qui mettent en œuvre des révisions de plans d'affectation, des projets de plan partiel d'affectation et des autorisations de construire dans les secteurs potentiellement exposés aux dangers naturels.

Les communes des Préalpes attendent ces cartes de dangers naturels nécessaires pour leur développement territorial, mais attendent encore des clés d'interprétation pour leurs transcriptions dans l'aménagement du territoire. Un EMPD fixant les données et les informations indispensables à cette transcription est en cours de rédaction.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Disparition de deux jeunes jumelles

Matthias SCHEPP a enlevé ses filles jumelles Alessia et Livia le 30.01.2011 et s'est suicidé dans le sud de l'Italie le 03.02.2011. Alessia et Livia n'ont pas été retrouvées. Le soir de l'annonce de cet enlèvement parental, d'importantes recherches ont immédiatement été entreprises tant par la Police municipale de Lausanne que par la Police cantonale vaudoise. Les critères permettant le déclenchement d'une alerte enlèvement sur notre territoire -mesure qui n'aurait rien amené, l'intéressé se trouvant déjà hors du territoire suisse- n'étaient clairement pas remplis s'agissant d'un enlèvement intraparental. Les recherches de grande ampleur effectuées par la suite en Suisse, en France et en Italie notamment ne permettent toujours pas à ce jour de situer de quelque manière ces deux jumelles.

Un exercice "alerte enlèvement" à l'échelle 1:1 sera conduit cette année par la Police cantonale vaudoise.

Centres EVAM

Dans les communes du canton qui hébergent des centres EVAM, de fréquentes patrouilles préventives et des opérations de polices planifiées, notamment dans le domaine des stupéfiants, ont permis d'aboutir à des interpellations et/ou des saisies de produits illicites. Des actions ont été mises en place pour rassurer la population et garantir l'ordre et la sécurité publique. La situation peut être considérée comme calme au niveau de ces centres. Chaque nouvelle structure d'accueil EVAM fait l'objet d'une évaluation des risques et des mesures sont prises en conséquence, tant au niveau préventif que répressif.

Manifestations sportives

La Cellule Renseignement Opérationnel hooliganisme (CRO) a travaillé principalement sur deux domaines sportifs : le hockey (LHC) avec 14 engagements dont 9 à domicile et surtout le football (FC LS) avec 18 engagements dont 9 à domicile, beaucoup plus conséquents. L'encadrement de ces diverses manifestations a impliqué l'engagement non seulement des spécialistes de la scène hooligan, mais aussi une parfaite collaboration entre la Police cantonale et la Police municipale de Lausanne pour les matchs du FC LS. Globalement le bilan des actions est positif. Les mesures prises ont permis de garantir la sécurité publique et le bon déroulement des matchs de championnat ou amicaux dans le canton. Une septantaine de personnes au total ont été identifiées et dénoncées pour différentes infractions.

Visites de Chefs d'Etats

Au mois de mai, leurs Majestés le Roi Juan Carlos 1er et la Reine Sofia d'Espagne, ainsi qu'au mois d'octobre Mme Pratibha Devisingh Patil, Présidente de la République de l'Inde, ont effectué une visite dans notre pays et ont été reçues sur plusieurs sites vaudois. La Police cantonale, en collaboration avec tous les partenaires de la sécurité, a mis en place lors de ces visites un dispositif garantissant un accueil et un niveau de sécurité à la hauteur de leurs rangs, tout en permettant au service du protocole de respecter les programmes établis.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale suisse

L'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale suisse a nécessité de profonds changements touchant principalement la formation de l'ensemble des collaborateurs policiers, l'adaptation de la structure de prise en charge des affaires (permanence), la mise en place de nouveaux processus et l'adaptation des locaux d'audition.

Au terme de la première année, plusieurs constats s'imposent :

- Une forte diminution des mises en détention préventive durant les premiers mois de 2011. Cette tendance a été partiellement corrigée dans le courant du 2^{ème} semestre et les demandes des procureurs au Tribunal des mesures de contrainte sont actuellement en nette augmentation;
- La délégation des auditions contradictoires à la police par les procureurs a tendance à se généraliser. Ces opérations imposent une importante coordination entre les différents intervenants (plaignant-s, complice-s, co-auteur-s, avocat-s, interprète-s,..) et occasionnent un surcroît d'activité administrative pour les policiers.
- La prise en charge immédiate des personnes interpellées et l'introduction de l'instruction contradictoire génèrent une augmentation des heures supplémentaires. En effet, il n'est pas rare que les policiers effectuent plus de 10 heures sans interruption de jour comme de nuit pour finaliser le dossier dans les délais imposés par la loi;
- Des mesures drastiques ont dû être prises pour diminuer les balances horaires du personnel au détriment parfois du travail d'enquête.

À la fin 2011, on peut considérer que la nouvelle procédure est maîtrisée par les enquêteurs mais la surcharge de travail générée pose un problème de suivi des enquêtes pour lequel des solutions doivent encore être trouvées.

Mise en œuvre de la police coordonnée

En 2011, les travaux lancés fin 2009 dans le cadre de la réforme policière se sont poursuivis. Ils ont abouti à la ratification de la loi-cadre par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2012, en même temps que la bascule des 2 points d'impôts devant garantir le financement du nouveau dispositif sécuritaire et la résiliation des contrats de prestations. Les règlements d'application de la nouvelle loi sont entrés en vigueur à la même date. L'implication forte aussi bien au niveau opérationnel que politique a contribué à diffuser un message positif quant à la réforme policière. La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant à terme les doublons. Fixant les principes de base, elle affirme également le rôle du canton dans le pilotage global du système par la désignation du Commandant de la police cantonale à la tête de l'organe de conduite opérationnel.

Le Conseil cantonal de sécurité (organe de décision politique) et la Direction opérationnelle (organe de décision opérationnel) vont piloter en 2012 la mise en place de la police coordonnée et pourront tirer à terme des enseignements sur l'impact du nouveau système sur les organisations policières du canton, en particulier la Police cantonale qui doit revoir sa répartition des forces sur le plan territorial et à l'intérieur de ses ressources pour le traitement des affaires judiciaires.

Enfin, un effort particulier a été entrepris en matière de formation en 2011 afin de mettre à niveau les policiers communaux en matière de compétence judiciaire. L'augmentation du niveau de formation et partant des prestations policières doit se poursuivre en 2012.

Pérennisation du site de Savatan pour l'Académie de police

Dans son rapport du 17.02.2010, la Cour des comptes du canton de Vaud recommandait la fixation d'un cadre juridique pour l'Académie de police du Chablais. Un pas important a été franchi le 17 juin avec la décision prise de créer à échéance 2015-2019 un établissement de droit public sur le site de Savatan, la participation de la Confédération dans la nouvelle entité n'étant pas encore clairement définie à ce jour. Malgré cette incertitude, le développement de l'Académie valdo-valaisanne au cours de ces dernières années, avec pour corollaire le rapprochement avec le canton de Genève pour certaines formations, donne à penser en l'état que la direction choisie est la bonne.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
1	Optimisation de la correction des rapports de gendarmerie	Réalisé	Des simplifications ont été mises en œuvre pour éviter des étapes de correction des rapports. Les formulaires ont été au besoin simplifiés et adaptés aux situations pour permettre une utilisation plus rationnelle. Les flux ont été adaptés en conséquences.
2	Simplification de la gestion des bulletins d'hôtels	En attente	La mesure de simplification de la gestion des bulletins d'hôtel adoptée par le Conseil d'État n'a pas encore pu être mise en œuvre pour cause d'absence de financement; ce dernier devrait être obtenu en 2012 dans le cadre l'EMPD "Schéma directeur" de la Police cantonale. Cette innovation sera profitable aux hôteliers par l'apport d'un gain de temps et aux corps de police en terme d'efficacité dans la recherche de personnes.
3	Mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de manifestation	Réalisé	Le POCAMA a été mis en production le 12.09.2011. Plusieurs communes, l'UCV et l'ADCV ont réagi par rapport à la "lourdeur" du formulaire pour les petites manifestations et à la facturation d'émoluments lors de l'organisation de manifestations de bienfaisance (application des lois et règlements inhérents). Le seuil d'utilisation a été défini (autorisations et/ou préavis cantonaux et/ou permis temporaires nécessaire-s) et un groupe de travail avec des représentants des communes a été constitué pour améliorer le système et développer un formulaire simplifié pour certains types de manifestations. Beaucoup de corrections ont été et seront encore apportées au vu de l'expérience acquise au fil des semaines. Actuellement, 917 demandes ont été traitées avec succès.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des policiers vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Événements marquants, évolutions significatives

Le SAN doit faire face à une forte augmentation des prestations. Liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population, cette augmentation se poursuivra dans les années à venir.

Le projet Via Sicura et son train de mesures sera également un paramètre très important pour les prestations futures.

Les chiffres ci-après démontrent l'évolution croissante tant au niveau de la population qu'en ce qui concerne le parc de véhicules et les activités du SAN.

	2008	2009	2010	2011
Evolution démographique population résidente	684'922	697'802	708'177	717'911
Progression du parc de véhicules (en nbre)	482'188	491'113	501'785	513'018
Examens de conduite (toutes catégories confondues)	17'078	17'918	19'411	20'441
Nombre de mesures prononcées (total)	18'395	19'581	21'634	20'556

Certification ISO

Pour répondre aux attentes de la clientèle, un système de Management de la Qualité a été mis en place. Ce projet est ponctué par une reconnaissance officielle SQS. Le SAN est donc certifié ISO 9001:2008 depuis décembre 2011.

Aménagement des nouveau locaux du SAN

Un pas important dans le projet d'aménagement des nouveaux locaux a été franchi puisqu'un crédit d'étude a été alloué. Le Conseil d'Etat a donc validé la proposition du SAN pour l'étude d'une délocalisation.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
4	Suppression du formulaire de demande d'immatriculation	en cours	
5	Génération automatique de la liste des attestations d'assurance pour permettre l'immatriculation sans passage du client au guichet	en suspens	à attribuer
6	Introduction de cases à cocher sur les formules en guise de check-lists pour le client	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
7	Introduire systématiquement pour les formulaires en ligne des masques de saisie qui permettent un enregistrement des données dans le système informatique	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
8	Suppression de l'envoi par la police au SAN de rapports de dénonciation pour excès de vitesse n'entraînant pas de mesure administrative	en cours	sera réglé d'ici fin 1er trimestre 2012
9	Envoi par messagerie des convocations au contrôle technique des véhicules	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
10	Impression immédiate d'une nouvelle convocation en sortie de ligne d'expertise lorsque le véhicule est défectueux	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
11	Informatisation des rapports des contrôles techniques itinérants (véhicules agricoles et spéciaux)	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
12	Changement d'adresse par internet	introduit en 2010	en 2011, environ 7'800 changements ont été effectués
13	Création d'une aide en ligne sous forme de "tutorial" pour les formules du SAN	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
14	Mise à disposition dans les zones publiques d'informations assurant la promotion des prestations publiques	en suspens	à réattribuer
15	Mise en place d'une offre périphérique pour les contrôles médicaux des chauffeurs professionnels et révision des tarifs	introduit	
16	Inscription à l'examen théorique pour le permis sans rendez-vous préalable	introduit	Chaque mercredi sur le site de Lausanne, plus de 150 candidats passent leur examen

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vc.ch/san

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction

Le Service de la sécurité civile et militaire a été dirigé ad intérim par M. Laurent Husson jusqu'au 31 janvier 2011, puis par M. Frédéric Schaer jusqu'au 31 décembre 2011. Le retour de M. Denis Froidevaux au SSCM sera effectif début janvier 2012.

Conférences latines

Sous la présidence de la Cheffe DSE, la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population s'est réunie à deux reprises, les 31 mars et 1^{er} décembre 2011.

La conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, sous la présidence de M. Frédéric Schaer, s'est, quant à elle, réunie les 5-6 mai et 24 novembre 2011.

Plans de coordination pour l'intervention

Un des efforts principaux dans ce domaine s'est porté sur la réalisation de 10 nouveaux plans de coordination, élaborés en collaboration avec les partenaires ORCA et les services spécialisés et validés par le Comité directeur ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe). La diffusion des 31 plans auprès des instances concernées est prévue en 2012.

Doctrine d'engagement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

Débutée en 2010, la rédaction de la doctrine d'engagement de l'EMCC, fixant le cadre du dispositif ORCA et clarifiant les tâches et les responsabilités de l'EMCC et son fonctionnement s'est poursuivie intensément. Sa diffusion auprès des instances concernées est prévue en 2012.

Sécheresse et canicule 2011

En raison d'une période de grande sécheresse associée au risque récurrent de canicule estivale, une veille "vague de chaleur" a été mise en place en coordination avec les services concernés. En informant sur le degré de gravité pour chaque risque les autorités compétentes ont bénéficié d'une vision globale de la situation. Cette veille sera reconduite en 2012.

Réseau radio des forces sécuritaires POLYCOM, l'ECA à bord

Le SSCM et l'ECA ont étroitement collaboré afin que la Centrale 118 (CTA) ainsi que les organes de conduites des sapeurs-pompiers soient reliés sur le même réseau radio que l'ensemble des partenaires de la protection de la population. De ce fait la conduite peut être garantie avec l'ensemble des partenaires feux bleus.

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 28 reprises lors de situation d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, tempêtes, effondrement d'immeuble, appui à la circulation). 495 personnes ont ainsi été mises sur pied représentant 898 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Gymnaestrada. 1671 personnes ont été convoquées pour 3678 jours de service.

Engagement du matériel EN "événement naturel" - Collaboration avec l'ECA

Un protocole d'accord entre l'Etablissement cantonal d'assurances contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) assure depuis cette année l'engagement commun du matériel de lutte contre les risques et dangers d'inondation permettant la protection contre les crues ou le pompage d'eaux chargées. Une formation conjointe entre les Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et la PCi a été dispensée par des instructeurs issus des deux entités.

Abris de protection civile

La modification relative à la nouvelle loi fédérale (LPPCi 2012) et son ordonnance entrant en vigueur au 1er janvier 2012, transférant des communes au canton la compétence en matière de gestion des places protégées et de l'encaissement des contributions de remplacement, a nécessité à l'échelon du SSCM une prise en compte de nouveaux paradigmes. Des mesures urgentes auprès des communes en attendant la mise en conformité des bases légales cantonales ont été en conséquence mises en œuvre.

Alimentation électrique des antennes POLYCOM

La protection civile, en partenariat avec la police cantonale, ont élaboré des plans afin de garantir l'alimentation électrique des antennes POLYCOM en cas de black-out prolongé. Un rapport de faisabilité sera édité début 2012.

Réseau d'alarme des forces d'intervention de la protection civile

Reposant sur le réseau de pagers de l'ECA, 1500 pagers ont été mis en service dans la protection civile, permettant d'alarmer 24/24 ses forces intervenantes.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Visites de troupes

Trois visites de troupe, parrainée par le canton, ont eu lieu :

- le 15 septembre 2011, à Wicheln, auprès du bataillon de carabiniers 1, en présence de Monsieur Philippe Martinet, vice-président du Grand Conseil, à l'occasion du service annuel du corps de troupe voué à l'instruction aux armes, appareils et véhicules;
- le 10 octobre 2011, à Payerne, auprès de la base aérienne 11, où la troupe était engagée dans un exercice d'ensemble des Forces aériennes, et
- le 5 décembre 2011 à Bière, pour rencontrer les cadres et la troupe du groupe d'artillerie 1, corps engagé dans un exercice de tir et de mobilité dirigé par le commandant de la brigade blindée 1, en présence de Mme la cheffe DSE.

La tradition étant instaurée, Mme la cheffe DSE a rencontré les officiers de carrière domiciliés et oeuvrant en terre vaudoise le 24 novembre 2011. Elle a présidé la manifestation cantonale de libération des officiers et sous-officiers supérieurs le 8 décembre 2011.

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de CHF 1,566 mio. De même, celui au profit de l'Office fédéral de la protection de la population pour la remise à neuf des masques de protection civile a été reconduit pour un montant de CHF 147.500.00.

Musée militaire vaudois

Présentation de l'exposition avec publication d'une plaquette consacrée au peintre vaudois Henri Meylan.

Réorganisation des réserves des pièces d'artillerie entreposées au Boiron en restituant leurs pièces au Musées National et au Musée de l'armée, les pièces cantonales ayant été entreposées à Saint-Prex.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Exercice TRANO 11

Les 8 et 9 novembre, un exercice d'état-major sur le thème d'un accident ferroviaire majeur a réuni, sous l'égide de l'Etat-major cantonal de conduite, les partenaires de la protection de la population vaudoise ainsi que les représentants des CFF. Elaboré durant l'année par une équipe de projet multipartenaires, cet exercice a permis aux membres de l'Etat-major de se familiariser aux différents outils, processus et infrastructures mis en œuvre.

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Les travaux de construction entrepris à l'Arsenal sous la conduite du SIPAL ont permis selon le calendrier prévu de rapatrier la division administration militaire sur le site de Morges et de la fusionner avec la division logistique. Au 1^{er} octobre 2011, la dénomination de la nouvelle division, issue des deux précitées, répond à Division des affaires militaires et logistique (AMiL).

Projet AGILE

Les débats menés aux chambres concernant la modification de la Loi fédérale sur la protection de population et de la protection civile ont eu pour effet la mise en veille du projet AGILE remanié. Pendant cette période de latence, un projet d'accompagnement « PILOTE 10 » a été mis en place afin d'appuyer les organisations régionales de protection civile désireuses d'aller de l'avant à l'exemple de Lausanne Nord et de Lausanne-Ville, lesquelles constitueront en 2012, sous l'appellation Lausanne district, plus qu'une seule région.

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique :

L'application ADSE de gestion des autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public cantonal des eaux a généré 5844 factures de redevances annuelles 2011 pour un total de 8'504'782.- Fr.

- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Evénements marquants, évolutions significatives

Gestion des déchets

Taxe communale sur les déchets

Le recours formulé par une habitante de la commune de Romanel contre l'utilisation d'une taxe forfaitaire pour le financement de la gestion des déchets de la commune a entraîné une décision de la Cour constitutionnelle, contre laquelle la Municipalité a recouru. Ce recours a été tranché en juillet 2011 par le Tribunal Fédéral, qui confirme la teneur de la directive fédérale éditée en 2001 et indique de manière claire la répartition des modes de financement par groupes de déchets (en particulier l'utilisation de la taxe proportionnelle). Le TF détermine en outre que le délai d'adaptation des règlements communaux est amplement dépassé. Suite à cet arrêt, le SESA a immédiatement publié une circulaire de synthèse à l'attention des communes vaudoises et réadapté son règlement type. Plusieurs groupes régionaux de communes ont entamé une démarche d'harmonisation des règlements (La Côte, Centre et Nord du canton, Riviera, région lausannoise).

Une initiative parlementaire au sujet de l'introduction dans la loi sur la gestion des déchets d'un principe de taxation proportionnelle de la production de déchets ménagers a été traitée et est en attente des délibérations de la commission ad hoc du Grand Conseil qui a débuté ses travaux début 2012.

Financement des infrastructures communales

Un nouveau projet de crédit-cadre (6,8 mios) pour le financement d'infrastructures communales, de tâches d'information et d'études de planification a été adopté par le Conseil d'Etat, et sera soumis en 2012 au Grand Conseil

Divers

Conformément au Plan de gestion des déchets, le rattachement de la région de la Côte, gérée par la société SADEC, à la zone d'apport des déchets urbains de l'usine TRIDEL à Lausanne a été entériné par cette organisation, qui a demandé officiellement sa participation au capital actions de TRIDEL S.A.

Sites contaminés

Un projet de nouveau décret destiné à financer les assainissements, investigations, surveillances et travaux relatifs aux anciennes décharges et aux sites contaminés, sera soumis au Grand Conseil début 2012. D'un montant total de CHF 3'936'700, il permettra de poursuivre le traitement de la décharge de Noville et l'assainissement de nombreuses décharges de moindre importance.

Suite au dépôt d'une motion (Jobin), une modification de la Loi sur l'assainissement des sites pollués a été proposée, introduisant une subvention cantonale pour l'assainissement des buttes de tir. La décision du Grand Conseil est attendue pour l'été 2012.

Carrières et gravières

Transport des graviers par le rail

Trois projets de gravières en cours intègrent dans la mesure du possible un transport des matériaux par le rail, élaboré sous l'égide de la société du BAM-MBC pour la région du Pied-du-Jura, tendant à réduire significativement les nuisances occasionnées par le transport routier dans une région fortement sollicitée. Deux projets d'interfaces de livraison des graviers par le rail sont en cours à Gland et Daillens, et font l'objet d'études menées sous le contrôle des communes-sites et des associations de développement économiques ARCAM, ADGV et Région du district de Nyon.

Transport lacustre des matériaux graveleux

La première phase d'une étude examinant les possibilités de transport lacustre des matériaux graveleux sur l'Ouest de l'arc lémanique a débuté en 2011 et se poursuivra en 2012. Trois sites principaux ont été déterminés (Founex, Prangins, Tolochenaz), et la consultation des Municipalités a débuté à fin 2011.

Plan directeur des carrières

La première phase de la refonte intégrale du Plan directeur des carrières prévue pour 2011 est achevée : elle démontre d'importantes restrictions dues à différentes contraintes de protection des eaux, de la nature et du paysage. La durée des réserves potentielles passe ainsi de plus de 200 ans à 70 ans environ. Une deuxième phase destinée à prendre en compte le développement territorial de 101 communes touchées dans leur environnement immédiat par d'éventuels projets de gravières et carrières a également démarré à fin 2011. Les grandes organisations de protection de la nature et de l'environnement sont associées à la démarche.

Eaux

Renaturation des cours d'eau

Par décret du 31 mai 2011 le Grand Conseil a accordé un montant de CHF 3'000'000.- pour financer les aménagements piscicoles sur divers cours d'eau. Un premier tour de négociation de la convention-programme "renaturation", qui couvre la période 2012-2015, a eu lieu avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à fin 2011. Un deuxième tour de discussions aura lieu début 2012, dans le but d'harmoniser les besoins du canton (établis à env. 15 Mios) avec les montants alloués actuellement par la Confédération (9 Mios).

Protection contre les crues

Par 8 décrets différents, le Grand Conseil a accordé 25'730'000.- au Conseil d'Etat pour la réalisation de chantiers prioritaires de protection contre les crues. Ces travaux permettront de protéger la population et les infrastructures existantes vis-à-vis des dangers de crue connus à ce jour. Ils permettront en outre de garantir le développement économique de régions menacées à l'image de la région de la zone commerciale de Chamard sur le territoire communal de Montagny-près-Yverdon. Ces travaux seront finalement accompagnés de diverses mesures de revitalisation des cours d'eau aménagés (notamment par l'élargissement de certains tronçons).

Orbe supérieure

Une convention intercommunale franco-suisse a été préparée avec l'étroite collaboration du parc régional du Haut Jura français (PRJH). Cette convention règle les modalités de collaboration de trois communes suisses et deux françaises signataires en vue de garantir un état quantitatif optimum en période de basses eaux. Elle définit des accords de régulation du débit issu du lac des Rousses alimentant l'Orbe sur les territoires de la France et la Suisse. Il est prévu que les cinq communes, le SESA et le PRJH signent ce document au printemps 2012.

3ème correction du Rhône

L'année 2011 a été consacrée à informer et consulter l'ensemble des communes du Chablais. Ces dernières ont accueilli plutôt favorablement l'avant-projet optimisé, y compris la renaturation du delta. Une incertitude subsiste sur le secteur Aigle-Colombey afin de définir où se feront les élargissements. Par ailleurs une expertise neutre a été engagée par le Conseil d'Etat valaisan pour analyser le projet global de la 3ème correction du Rhône sous l'angle de la nécessité d'une sécurité durable de la population ainsi que du respect des règles de l'art et du cadre légal. Les résultats de cette expertise, attendus pour le début de l'année 2012, seront pris en compte dans la suite des procédures.

Au plan financier, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 31 mai 2011, un crédit de 2'190'000.- pour payer les charges d'établissement des projets prioritaires de la 3ème correction du Rhône et frais de direction.

Hydroélectricité

La recherche de nouvelles énergies durables, dont celles relatives à l'hydroélectricité, a continué en 2011. Le canton répond à la volonté de la Confédération de voir augmenter la production de 2'400 GWh par l'optimisation des installations existantes et 4'000 GWh au total (Concept "Stratégie énergétique 2050). Les projets hydroélectriques actuels sont listés dans la rubrique "projets particuliers".

Sécheresse

De début mai à fin novembre 2011, un décret d'interdiction de pompage a été prononcé et géré par le SESA. Ces mesures ont permis de garantir des débits minimum sur l'ensemble des cours d'eau malgré la sécheresse très intense de cette année, comparable à celle de 1976.

Lutte contre les micropolluants

Dans le cadre de la "stratégie micropolluants" vaudoise, un plan cantonal est en voie d'achèvement. Il définit et réorganise l'assainissement, en identifiant en particulier les stations d'épuration qui devront à terme traiter ces polluants en très faibles concentrations. Ce plan organisera le territoire en plusieurs bassins versants, et servira dans un premier temps à mener des études d'avant-projets et chiffrer les investissements. Une participation financière cantonale est prévue; elle nécessitera une modification de la loi vaudoise sur la protection des eaux.

Le savoir-faire du laboratoire pour quantifier une cinquantaine de substances (micropolluants) dans les eaux usées et superficielles a été développé. Un programme d'analyse systématique débutera en 2012.

Protection des eaux souterraines

La forte hausse, depuis plusieurs années, du nombre de demandes d'implantation de sondes géothermiques (forages), l'évolution de la technique, ainsi que les exigences de la législation fédérale actuellement en vigueur, ont conduit le SESA à revoir entièrement le règlement sur les pompes à chaleur (PAC). Le nouveau règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 31 août 2011, annule l'ancien document datant de 1982, devenu complètement obsolète.

Déchets, sols, carrières et gravières

Gestion des déchets

Le projet corrigé de décharge contrôlée inerte (DCMI) à Forel - Lavaux a été remis à l'enquête publique fin novembre 2010 et la procédure suit son cours.

Les projets de Lausanne-Crissier, Eysins, Bofflens et Rougemont ont été développés à des degrés divers et ont été mis à l'enquête publique en 2011 pour les deux premiers. Le litige opposant certains habitants de Rougemont à la planification cantonale a trouvé un dénouement par l'option du développement d'un site alternatif, avec le soutien de la Municipalité.

L'expertise des sites potentiels pour une décharge bioactive à Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier s'est poursuivie (sondages profonds et essais d'infiltration), suite à un accord passé avec la municipalité de Method.

Une recherche de sites portant sur l'entier du territoire romand a été achevée à la fin de l'année, associant les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne. Sur le plan vaudois, elle confirme la détection de sites opérée dans le cadre de la recherche de sites potentiels pour une installation de stockage des déchets spéciaux, et ajoute quelques sites de moindre importance.

La mise en exploitation d'une bourse aux matériaux d'excavation fin 2009 a permis de publier 35 offres et demandes, et d'enregistrer 170 inscriptions d'entreprises.

Trois projets de dépôts pour matériaux d'excavation ont été achevés et ont été autorisés (L'Abergement, Dizy et Villeneuve). Un grand projet a été mis à l'enquête sur les communes de Prangins et Coinsins.

L'étude de la reconstitution de la carrière du Mormont par un grand dépôt de matériaux d'excavation s'est poursuivie, en relation avec un grand projet d'extension de la carrière. Cette extension pénétrant à l'intérieur du périmètre IFP actuellement en vigueur, un dossier d'intention sera présenté au Conseil Fédéral par CemSuisse pour permettre de déterminer si l'intérêt de cette extension est prépondérant.

Le processus de mise à niveau des sites de tri et récupération des déchets minéraux de chantier est en voie d'achèvement, avec 30 autorisations délivrées.

Sites contaminés

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a été réalisé dans sa première phase par un confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. Un système de couverture visant à éviter la lixiviation par les eaux météoriques sera installé courant de l'année 2012.

L'assainissement de la décharge de Trélex est en phase d'étude pour sa réalisation.

La première étape des travaux sur le site de Noville a été achevée en 2011. L'observation de la qualité des eaux de la nappe confirme déjà que la deuxième phase consistant à aérer les eaux de lixiviation par arrosage en surface doit être mise en œuvre.

Le SESA a rédigé une initiative parlementaire, coordonnée avec les autres cantons romands, visant à réviser le délai d'interdiction de mise en décharge de déchets dommageables pour l'environnement dans les sites soumis à assainissement, ce critère étant déterminant pour l'attribution de la contribution fédérale prévue par l'OTAS.

Carrières et gravières

Les décisions positives publiées par le Département au sujet des projets de gravières des Ursins à Montherod, des Frouyes à Yvonand et des Bruyères à Buchillon ont fait l'objet de recours auprès de la CDAP. La procédure relative au projet des Ursins a repris suite à l'enquête publique du projet de contournement routier de Gimel (coordination des procédures). Le recours portant sur le projet des Frouyes a été partiellement accepté pour la partie relevant des mesures de hauteur de la nappe phréatique. Le recours interjeté auprès du Tribunal fédéral au sujet du projet des Bruyères a été rejeté.

Suite à la mise à l'enquête d'un projet de gravière à Apples, trois oppositions ont été formulées. La principale opposition, formulée par les voisins, est en cours de résorption par la passation d'une convention avec l'exploitant. L'aboutissement de ce projet confirme la validité de la systématisation des démarches participatives, se traduisant par une forte réduction des conflits.

La procédure d'étude technique de sécurisation d'un secteur des carrières d'Arvel a été achevée suite à l'éboulement de fin 2008. Le projet a été mis à l'enquête et a suscité de nombreuses oppositions, en traitement.

Plusieurs prolongations de permis d'exploiter des gravières ont été délivrées. Un permis d'exploiter pour une première étape de la gravière du Cambèze 10 a été délivré (390'000 m3), pour un site totalisant plus d'un million de mètres cubes exploitables.

Eaux

Renaturation

Une dizaine de chantiers de renaturation ont été réalisés en 2011. Il s'agit essentiellement d'aménagements des embouchures de l'Arnon et des affluents de la Broye, ainsi que de remises à ciel ouvert.

Hydroélectricité

En 2011, le SESA a traité de nombreux projets, parmi lesquels:

Hongrin-Léman+ (le chantier a débuté en avril 2011 en vue d'installer une puissance additionnelle de 180 MW par pompage turbinage), le **palier MBR** de Massongex à Bex sur le Rhône (la coordination a été renforcée avec la 3ème correction du Rhône par la conduite partagée d'une étude des mesures de compensation du projet MBR en relation avec le Rhône), **Lavey+** (accompagnement de la ville de Lausanne dans la définition des débits résiduels), **les Farettes**, à Aigle (traitement des 3 oppositions qui ont été retirées dans le cadre de la première enquête publique relative à l'octroi de la concession. La démarche d'octroi du permis de construire pour le projet définitif est agendée pour l'année 2012), le **Forestay**, à Chexbres (la 2ème étape relative au projet définitif a été réalisée; les oppositions sont en cours de traitement), et **Orbe-Moulinet**, où les travaux ont débuté à fin juin 2011.

Protection des eaux souterraines

Le 2 novembre 2011 le Conseil d'Etat a approuvé un lot de 22 cartes de secteurs de protection des eaux à l'échelle 1.25'000. Cette révision était dictée par la nécessité de mettre en place les secteurs Au (protection des eaux souterraines) et Ao (eaux de surface), ainsi que le secteur ÜB (reste du territoire), regroupant les anciens secteurs B et C. Ces cartes sont dès lors conformes à la législation fédérale.

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique, informatique et géomatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations
112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SDT,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SCAV, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL, EPIA)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SDT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, HEPIA)

Direction du service

En 2011, outre les événements et évolutions développés dans les rubriques qui suivent, le service a consolidé sa position dans plusieurs dossiers stratégiques transversaux, notamment :

- en matière de dangers naturels, avec une participation à la conduite renforcée du dispositif de mise en œuvre des cartes des dangers naturels par la création d'un bureau de la Commission cantonale des dangers naturels, présidé en alternance par les chefs des service du développement territorial, des eaux, sols et assainissement et des forêts, de la faune et de la nature.
- en matière de planification des énergies renouvelables, avec un engagement important du service dans le comité de planification des parcs éoliens (Copeol), co-présidé par les chefs du service de l'énergie et de l'environnement, du développement territorial et des forêts, de la faune et de la nature.
- au niveau de la création de réseaux écologiques dans l'agriculture, avec une implication importante de la Conservation de la nature dans le cadre de l'analyse et du suivi des dossiers, en collaboration avec le service de l'agriculture.

(Conventions-programmes (RPT))

La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pour le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), cela s'est concrétisé par la signature de 8 conventions-programmes (CP) dans le domaine de l'environnement et d'un contrat de droit public.

1. Ouvrages de protection (forêts)
2. Forêts protectrices
3. Biodiversité en forêts
4. Economie forestière
5. Nature et paysage
6. Parc naturel d'importance nationale : parc naturel régional Jura vaudois
7. Parc naturel d'importance nationale : parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
8. Sites de protection des oiseaux d'eau et de la faune sauvage
9. Sensibilisation du public au niveau de la nature et du paysage (contrat)

Ces conventions prévoient l'achat de prestations par la Confédération. Le canton est chargé de fournir ces prestations, soit en effectuant lui-même les travaux, soit en déléguant ces derniers à des partenaires. Les objectifs des projets relatifs aux CP doivent être réalisés sur une période de 4 ans.

L'année 2011 correspond à la fin de la première période RPT. Au 31 décembre, tous les objectifs définis dans les CP n'ont pas pu être totalement réalisés. En accord avec la Confédération, le service a prolongé d'une année les CP concernées (les 5 premières mentionnées précédemment). Ce délai supplémentaire permettra de rattraper le retard, d'atteindre la grande majorité des objectifs et par conséquent d'utiliser les contributions fédérales prévues à cet effet.

L'année 2011 correspond également à la préparation de la prochaine période RPT. Durant l'été dernier, les responsables des domaines concernés par les CP ont eu plusieurs séances de négociations avec les collaborateurs de l'Office fédérale de l'environnement (OFEV). Au 1er janvier 2012, démarre une nouvelle période quadriennale de CP. Le SFFN est concerné par 9 CP. Les principaux changements sont :

1. le contrat "Sensibilisation du public" a été intégré dans la CP Nature et paysage,
2. une nouvelle CP relative à la Réserve de la rive sud du lac de Neuchâtel (Grande Cariçaie) a fait son apparition.

Inspection cantonale des forêts

(Année internationale de la forêt)

L'ONU a proclamé 2011 année internationale de la forêt, afin de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial. Cela a permis au secteur forestier du canton de Vaud de communiquer avec le grand public sur les services rendus par les forêts, informer sur le travail des professionnels de la forêt et sensibiliser les décideurs sur les enjeux forestiers.

Concrètement, au niveau vaudois, plus de 20 manifestations locales, régionales ou cantonales, comme un stand important de La Forestière au comptoir suisse, ont permis de présenter les différentes facettes et prestations des forêts vaudoises.

L'année 2011 a été l'occasion de développer le site "forêt" du SFFN et de produire divers documents de vulgarisation sur les forêts (dépliants sur les fonctions des forêts, brochure "Eclairages sur les forêts vaudoises", etc.). Par ailleurs, plusieurs ouvrages et articles sur les forêts

vaudoises ont été rédigés et publiés durant 2011.

La presse écrite, les radios nationale et locales ont largement et positivement relayé les multiples fonctions de ce patrimoine naturel. Enfin, le canton a contribué au film "les mystères de la forêt" produit par les cantons et la confédération.

Par ailleurs, la cheffe du département en charge des forêts, Présidente de la Conférence des directeurs cantonaux des forêts, a relayé lors de plusieurs manifestations et interventions publiques en Suisse et dans le canton de Vaud, le message politique sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Le service a contribué essentiellement de manière indirecte aux manifestations en mettant à disposition ses compétences, sa documentation (dont les photos), son personnel, ainsi que de petits appuis financiers pour soutenir quelques projets. Le résultat global est très satisfaisant et la gestion et la préservation des forêts en sortent renforcées auprès de la population et des autorités.

Conservation des forêts

En 2011, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 797 dossiers. Ce nombre confirme la tendance à la hausse depuis une décennie. La section est notamment impliquée de manière croissante dans la prise en compte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre de formation professionnelle forestière au Mont-sur-Lausanne, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est restée très soutenue. Le nombre d'apprentis forestiers-bûcherons reste constant (~135) et plus de 680 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposé par le Centre.

La rentrée scolaire 2011 a été marquée par le début de la mise en oeuvre d'un programme intitulé "sport et prévention" destiné à améliorer la condition physique des apprentis forestiers-bûcherons.

Au niveau des contenus des formations, le Centre veille à adapter les supports et les contenus des cours à l'évolution des techniques forestières et des objectifs de gestion des forêts. On notera en 2011 l'élaboration des fiches techniques sur les soins modérés aux forêts, en collaboration avec divers spécialistes forestiers.

Conservation de la faune

En ce qui concerne les grands carnivores et pour la première fois depuis 2000, ils ont été responsables de la perte de seulement 2 animaux domestiques. Le très faible taux d'attaque enregistré dans les Alpes est clairement lié à l'effort considérable des éleveurs pour protéger leurs troupeaux car le lynx demeure très présent. Ainsi, 90% des quelques 7'600 ovins et caprins estivant dans les Alpes vaudoises ont fait l'objet de mesures de prévention contre des attaques de grands carnivores. Grâce à la bonne collaboration avec les gérants d'alpage, 30 chiens de protection financés par la Confédération, des aides-bergers et un civiliste ont été engagé conjointement par la Conservation de la faune et AGRIDEA contribuant ainsi à ce très faible taux d'attaque. En Suisse, 50% des animaux domestiques situés dans les zones alpines de présence des grands carnivores sont protégés ; le canton de Vaud dépasse largement la moyenne nationale et se situe même au premier rang en matière de protection des troupeaux.

Les dégâts du gibier à l'agriculture sont globalement restés stables par rapport aux années précédentes, à l'exception de ceux commis par le sanglier, notamment aux céréales, qui s'élèvent à CHF 85'000.-, soit trois fois plus qu'en 2010. Essentiellement sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'effort de prévention des dégâts a été intensifié et au total 52km de clôtures électriques ont été posés autour des cultures à risque. En 2011, le fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier a permis d'indemniser l'entier des dégâts annoncés et évalués par les 10 taxateurs officiels.

Inspection de la pêche

La loi révisée sur la protection des eaux, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de réduction des effets négatifs de l'exploitation hydroélectrique. Le service est fortement impliqué dans les démarches de planification cantonale de la revitalisation et de l'assainissement des cours d'eau. Celles-ci se basent notamment sur les résultats du réseau écologique cantonal.

L'année 2011 a été marquée également par l'entrée en vigueur du nouveau règlement international sur la pêche dans le Léman. Cette réglementation constitue l'aboutissement de nombreuses concertations visant à adopter des prescriptions appropriées pour les quelque 8'000 pêcheurs de loisir et 150 pêcheurs professionnels du lac.

La révision de la convention de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le service arrivera à terme en 2012. La réorganisation du corps de gardiennage auxiliaire (69 gardes) permet d'une part, de renforcer la surveillance sur le terrain et d'autre part, de réguler la charge de travail des gardes permanents du service. Les réorientations stratégiques du plan de repeuplement piscicole ont été définies en 2011 ; la mise en oeuvre des mesures nécessitera un accompagnement et une communication soutenue avec les 43 sections de la SVPR. Sur le plan de la formation, plus de 400 pêcheurs suivent annuellement les cours dispensés dans le canton, attestant ainsi du bon fonctionnement des opérations.

Conservation de la nature

De nouvelles conventions programmes pour la période 2012-2015

L'année a été marquée par la définition des priorités de mise en œuvre de la politique cantonale dans le domaine nature et paysage et la planification des besoins financiers fédéraux pour la période 2012-2015. Les négociations menées avec la Confédération ont permis d'obtenir une contribution totale pour la prochaine période de 4 ans d'un peu plus de CHF 5'500'000 pour la conservation des valeurs naturelles et paysagères du canton, Rive sud du lac de Neuchâtel incluse. Les demandes du canton de pouvoir disposer de conventions ad-hoc et de moyens financiers adéquats pour la protection des sites marécageux ont été partiellement entendues par la Confédération, qui innove en proposant une nouvelle convention spécifique à la Rive sud. Si la contribution fédérale globale pour les objectifs nature et paysage s'avère supérieure aux années précédentes, elle reste cependant insuffisante pour assurer la protection des enjeux naturels et paysagers du canton. En raison de la surface élevée de biotopes d'importance nationale sur le territoire vaudois et de leur importance comme réservoir biologique pour les espèces, la Conservation de la nature a prévu de réserver à l'avenir 2/3 des montants cantonaux à la protection et à l'entretien de ces biotopes, ainsi qu'à des mesures ciblées en faveur d'espèces reconnues comme prioritaires au niveau suisse et au niveau cantonal. Le solde des moyens financiers sera réservé pour des mesures en faveur du paysage, la sensibilisation des communes aux enjeux naturels de leur territoire et la mise en réseau des biotopes. Dans ce domaine spécifique, 2011 a été caractérisée par une évolution exponentielle des demandes émanant des agriculteurs pour mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologique et bénéficier des contributions financières fédérales et cantonales. Alors qu'en 2010, le canton recensait quelques 20 périmètres de réseaux agro-écologiques, leur nombre a triplé en 2011. En application de la loi cantonale sur l'agriculture, de nouveaux modèles de convention d'exploitation ont été établis pour assurer la conservation du patrimoine naturel en zone agricole.

Les parcs, une étape clé franchie

"Habemus Parcam", c'est en ces termes que le parc naturel régional Gruyère - Pays d'Enhaut s'est exprimé pour annoncer sa reconnaissance officielle par la Confédération en septembre dernier et l'obtention du label Parc. Jusqu'à ce jour, ce parc disposait d'un statut de parc candidat. Dès 2012, et ce pour 10 ans, il entrera dans une phase d'exploitation. Une démarche analogue a été menée par le canton pour le parc Jura Vaudois qui a déposé une demande pour l'obtention du label le 13 janvier 2012. Pour ces deux parcs, de nouvelles conventions-programmes ont également été établies pour 2012-2015 et des négociations conduites avec la Confédération. Celles-ci ont permis de dégager un soutien financier plus important de la Confédération, en particulier pour le parc Jura Vaudois.

Le paysage, objet d'une attention particulière

Alors que le Conseil fédéral adoptait en novembre dernier le message de ratification de la Convention européenne du paysage, le canton initiait en parallèle plusieurs projets et études relatifs au paysage, comme expression d'une part du patrimoine naturel et culturel, mais aussi comme cadre de vie pour la population des zones urbaines et rurales et ressource économique pour le tourisme et l'agriculture. Ainsi, un projet pilote "contributions à la qualité du paysage, Plaine de l'Orbe", fruit d'une collaboration interservices, a été adressé par le service de l'agriculture à la Confédération à fin 2011.

Une démarche de précision et d'affinage de l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites a également débuté. Elle vise à établir des objectifs de protection et d'évolution du paysage adaptés aux différentes régions du canton et propre à chaque objet de l'inventaire. Dans le cadre de la procédure d'identification des parcs éoliens, une étude spécifique a également été réalisée pour noter et comparer la valeur et la naturalité des sites potentiels d'implantation de ces nouvelles infrastructures et quantifier l'impact des dessertes qui devront être créées pour leur exploitation.

Enfin dans les villes, les projets d'agglomérations ont intégré de manière quasi systématique un volet primordial relatif au paysage. De même, des lignes d'action propres aux entités paysagères de la Broye ont pu être proposées dans le plan directeur de cette région.

Biodiversité cantonale, des priorités qui se précisent

Les démarches engagées en 2010 dans le cadre de l'année internationale ont débouché sur un élément stratégique de mise en œuvre, à savoir la refonte complète de la Fiche E22 du plan directeur cantonal, relative au réseau écologique cantonal (REC). Ce réseau participe en effet à la stratégie nationale et cantonale en faveur de la biodiversité. Il précise à l'échelon régional le Réseau écologique national qui fixe les grands axes de déplacement de la faune à l'échelle suprarégionale et intercantonale, par exemple entre le Jura et les Alpes ou entre les deux versants de la Vallée du Rhône. Enfin, il localise les territoires comportant un enjeu prépondérant de biodiversité et qui doivent être préservés de la construction. L'objectif du REC est que d'ici 2020 entre 15 et 20% du territoire cantonal assurent une fonction de réservoirs ou liaisons biologiques, afin de réduire les risques d'extinction des espèces prioritaires. La liste des espèces pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière a également été finalisée en 2011. Elle servira d'outil clé dans la hiérarchisation des mesures à conduire en forêt, en zone agricole ou en ville pour préserver la biodiversité dans les années à venir.

En parallèle, les actions de sensibilisation et d'encouragement des communes à la prise en compte de la biodiversité se sont poursuivies. En juin 2011, le département de la sécurité et de l'environnement a décerné aux communes de l'Abbaye, de Prangins et d'Yverdon-les-Bains, le prix des "communes lauréates de la biodiversité" et pour celle de Lausanne une distinction honorifique pour son engagement de longue date en faveur de la nature et du paysage.

Direction du service

En 2011, le service a mené à bien son principal projet pour la législature, à savoir la révision complète de la loi forestière vaudoise. Le projet a été approuvé par le Conseil d'Etat le 11 mai 2011, puis examiné par la commission du Grand Conseil au cours du deuxième semestre. L'examen du projet au plénum du Grand Conseil est prévu au premier semestre de l'année 2012.

Le service a également veillé à poursuivre les objectifs faisant partie du Programme de législature et dont les descriptions figurent dans le rapport spécifique le concernant. A fin 2011, sur 16 objectifs, 7 étaient entièrement atteints et 9 partiellement, leur mise en œuvre se poursuivant en 2012.

Le service a démarré, avec l'appui du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), une démarche de mise en place de son Système de contrôle interne (SCI). Les trois premières étapes qui consistent 1) à décrire l'environnement de contrôle au sein du service; 2) à détailler les processus de contrôle et 3) à définir la cartographie des risques sont déjà réalisées. Il reste à effectuer l'analyse des risques et les tests de contrôles avant de pouvoir envisager la certification du SCI du service.

Inspection cantonale des forêts

Conservation des forêts

Au cours de cette année, l'accompagnement des projets de parcs éoliens situés en aire forestière ainsi que l'augmentation de la lourdeur des cas de police forestière (notamment dans les régions à forte pression immobilière, à savoir l'arc lémanique et les communes touristiques des Préalpes) a particulièrement sollicité la section et les inspecteurs des forêts.

Enfin, la section a collaboré à la mise en œuvre du portail cantonal des manifestations (POCAMA). Initié depuis quelques années en collaboration avec la Police cantonale et la DSI, ce projet est entré dans sa phase de mise en œuvre avec le démarrage officiel en septembre 2011. Ce nouvel instrument permet une rationalisation considérable du traitement administratif de toutes les manifestations d'une certaine importance, ainsi qu'une rationalisation des tâches des collaborateurs concernés.

Formation professionnelle

L'année 2011 a été caractérisée par un engagement soutenu du Centre de formation professionnelle forestière dans le cadre général des activités liées à l'année internationale de la forêt, en particulier en faveur du stand "la forêt sort du bois" au Comptoir suisse.

Conservation de la faune

L'année a été marquée par le lancement ou la mise à jour de plusieurs documents stratégiques de conservation et de gestion de la faune vaudoise. Ainsi, un plan de gestion du castor et de ses habitats a été rédigé, puis mis en consultation. Sa validation est prévue pour le second semestre 2012. Le plan de gestion du sanglier établi en 2000, a été fondamentalement revu pour tenir compte de l'évolution de la répartition de cette espèce et de ses comportements. Il définit notamment l'intensité nécessaire de la régulation du sanglier en fonction des dégâts commis tout en encourageant la mise en place de mesures de prévention sur les points noirs. Finalement, la mise à jour du plan sectoriel cerf 2007-2011 a été initiée avec les partenaires forestiers et devrait aboutir à un document validé à la fin du premier semestre 2012.

Durant le premier semestre de l'année, un important travail de concertation a été réalisé au travers de 15 séances préparatoires, afin d'élaborer les lignes directrices pour la chasse pour la période 2011-2016. Entre autres nouveautés, le canton a élaboré un plan de tir spécifique pour le chamois dans les Alpes, afin de tenir compte de l'importante pression réalisée par le lynx sur cet animal. Les objectifs visant à réduire, puis stabiliser les populations de sanglier et de cerf ainsi qu'à poursuivre un prélèvement modéré du lièvre, de la bécasse des bois et du tétras-lyre, ont été confirmés.

Inspection de la pêche

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le SESA et le SDT, la conduite de la mise en œuvre de la deuxième série de mesures du plan de protection de la Venoge (période 2010-2013). Deux aménagements de passe à poissons ont été réalisés en 2011. Les autres mesures de revitalisation et de sécurisation de la voie CFF font l'objet de plusieurs réticences ; la mise à l'enquête publique de ces projets est toutefois imminente.

Dans le cadre de la démarche SimpA, le service poursuit le projet visant à améliorer et rationaliser les opérations de délivrance et de suivi des permis de pêche (environ 6 à 8'000 personnes) et des permis de chasse. L'adoption d'une interface informatique commune avec les 10

préfectures permettra un gain de temps et d'énergie considérable pour les employés de l'Etat. Les démarches entreprises par la DSI pour développer la vente de permis de pêche par internet aboutiront en 2012.

La révision de l'inventaire piscicole cantonal a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2012. La définition d'un réseau de 105 stations d'inventaire et de monitoring (pour les espèces menacées) permettra de mieux appréhender les menaces actuelles qui pèsent sur l'évolution des populations, telles que le réchauffement des eaux, la présence des micropolluants ou l'essor d'espèces invasives. Le réseau de mesure de la température des eaux a été étendu en 2011 sur ces stations. Fait marquant, un suivi de la biodiversité piscicole a été réalisé pour la première fois dans les lacs de Morat (2010), Neuchâtel, Joux et Brenet (2011), en collaboration avec l'institut fédéral EAWAG. Cette étude inédite prendra fin en 2012 avec l'échantillonnage du Léman. Ces opérations permettent la constitution d'une collection de référence unique en Suisse (déposée au musée d'histoire naturelle de Berne), en vue d'analyses génétiques ou toxicologiques ultérieures. Elles contribueront à orienter les priorités du canton en terme de gestion et de conservation des espèces.

Conservation de la nature

Conservation et restauration de biotopes

Dans le cadre de l'utilisation du solde des crédits liés au plan de relance de la Confédération, d'importants travaux de revitalisation de biotopes ont pu être menés en 2011. Ainsi, sur le site des Creux de Terre à Chavornay, près de 5,5 ha de bas-marais ont fait l'objet de mesures de débroussaillage, de fauche ou de décapage pour enrayer leur atterrissement. Dans la région de Ferreyres, plusieurs clairières thermophiles ont pu être dégagées et des prairies sèches d'importance nationale restaurées.

3ème correction du Rhone

Suite à la conclusion en 2010 de la faisabilité de la création du delta à l'embouchure du Rhône dans le lac Léman, deux variantes de scénario d'aménagement ont été élaborées en 2011. Une image directrice du delta futur et de ses usages a pu être dégagée et obtenir l'aval d'une majorité des acteurs concernés.

Révision de l'inventaire des prairies sèches

A la demande du canton, le Conseil fédéral a donné son accord le 9 décembre 2011 à une révision partielle de l'Ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale. Celle-ci permet de radier 10,4 ha de prairies sèches situées dans des zones à bâtir cantonales existant avant l'établissement de l'inventaire et dont la conservation ne pouvait être garantie. Ces modifications ont été compensées par de nouveaux objets de valeur équivalente qui entrent dans l'inventaire et qui totalisent 18 ha.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
17	Délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques	En cours	Ce projet est très avancé et devrait déboucher sur la mise en ligne de la vente des permis de pêche dès la fin 2012. Les permis de chasse suivront ultérieurement.
18	Délégation de la préparation des journées de formation des candidats chasseurs à l'organe faitier de la chasse (DIANA)	En cours	Une convention de collaboration est en cours de préparation avec la Diana.
19	Réduction du nombre de traitement de dossiers CAMAC par le SFFN	Terminé	Une réduction de 55% du nombre de dossiers traités par la Conservation de la nature a été réalisée, en renonçant à l'examen de tous les dossiers pour lesquels les communes ou d'autres services effectuent le traitement principal.
20	Délivrance des autorisations du SFFN au moyen d'un formulaire unique, sur internet	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
21	Généralisation du principe du contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement	En cours	Cette mesure est progressivement mise en œuvre dans différents secteurs du service, en fonction des révisions ou mises à jour de procédures et processus.
22	Regroupement des centrales du SFFN	En attente	Ce projet sera désormais intégré aux mesures qui découleront de la création de la Direction générale de l'environnement.
23	Mise en ligne des formulaires de demande d'indemnisation liés aux dégâts du gibier	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
24	Mise en ligne d'un formulaire unique pour la détention d'animaux	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
25	Simplification des règles d'indemnisation des gardes faune/pêche auxiliaires	Abandonné	Cette mesure ne peut déroger aux règles générales de l'ACV applicables en matière de versement d'indemnités ou de salaires.
26	Harmonisation de la procédure de mise à jour des plans entre les services lors de légalisation de nouvelles limites de forêt	En cours	Le cadre légal a été amélioré avec la révision complète de la loi forestière vaudoise et la collaboration entre services optimisée à la suite du projet de mise à jour des surfaces agricoles utiles (projet SAU). De nombreux anciens dossiers ne sont par contre pas encore mis à jour, faute de ressources.

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
Sources d'informations complémentaires

Site internet du service : www.vd.ch/forets

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT,SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Planification territoriale : un besoin de coordination prépondérant

En 2011, la sollicitation du SEVEN est restée très forte dans le cadre des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

En particulier, les projets d'agglomération devront répondre aux demandes de la Confédération en matière d'environnement et d'autre part devront contribuer à relever les défis majeurs que constituent la planification énergétique à l'échelle d'un territoire aussi vaste qu'une agglomération et l'objectif de concilier densification et maintien d'un environnement de qualité.

Site internet

Le site internet de l'Etat est une source d'information particulièrement utilisée dans le domaine des nuisances environnementales, des installations de chauffages, de l'efficacité énergétique ou des subventions liées au développement des énergies renouvelables.

Soucieux d'apporter une information rapide et actualisée, le SEVEN a procédé à une refonte des pages thématiques traitant les multiples domaines le concernant. Une présentation uniformisée permet de mettre en évidence le lien très fort existant, par exemple, entre la protection de l'air et tous les aspects énergétiques liés à la combustion pour la production de chaleur, tout en facilitant la navigation de l'utilisateur.

ENERGIE

Généralités

Dans le domaine de l'énergie, l'année 2011 a été placée sous le signe des événements survenus le 11 mars à Fukushima, événements qui ont amené la Suisse à revoir sa politique énergétique et à programmer une sortie progressive du nucléaire.

Jusqu'alors, même si la Constitution de notre canton comporte une disposition prévoyant qu'il doit « collaborer aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire » (art. 56, al. 4), les préoccupations relatives à l'approvisionnement en électricité restaient néanmoins atténuées par une certitude raisonnable de disposer pour longtemps encore de courant d'origine nucléaire.

Le fait de devoir développer de manière plus contraignante et rapide que prévu des solutions de substitution a eu, bien sûr, un impact important sur la politique énergétique cantonale.

Nucléaire

En 2010, les démarches ont été effectuées en vue de l'organisation de plusieurs votations sur les objets nucléaires en mai 2011.

Ce n'est pas moins de quatre objets qui étaient soumis à votation populaire afin de définir le préavis vaudois pour la construction de trois nouvelles centrales nucléaires à Gösgen (SO), Beznau (AG) et Mühleberg (BE). Il s'agissait également de définir le préavis vaudois, de portée consultative, à la 1^{ère} étape relative pour la première étape du plan sectoriel fédéral «Dépôts en couches géologiques profondes» concernant le stockage des déchets nucléaires.

Suite à l'accident nucléaire à Fukushima au Japon (le 11 mars), la Cheffe du Département fédéral en charge l'énergie, Doris Leuthard, décide le 15 mars, de la suspension des procédures en cours en vue de la construction des 3 nouvelles centrales. Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral confirme la sortie progressive du nucléaire en décidant de ne pas renouveler les centrales nucléaires en service et leur arrêt définitif entre 2019 et 2034. Le 28 septembre 2011, le Conseil des Etats a confirmé l'approche du Conseil fédéral. Ainsi, les vaudois n'ont pas été appelés à se prononcer sur les trois projets de centrales nucléaires.

En date du 15 mai 2011, le préavis consultatif du peuple vaudois, issu des urnes, sur le projet fédéral concernant le dépôt de déchets nucléaires en couches profondes est clairement négatif: 64,85 % des citoyens ayant participé au vote ont voté non, contre 35,15 de « oui ». Le Conseil d'Etat relève que la problématique des déchets nucléaires actuels et à venir reste, à ce jour, non résolue. Comme le précise l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, il convient en effet de souligner que l'entreposage des déchets en surface peut présenter de nombreux risques qui ne doivent pas être sous-évalués.

En date du 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé hier le rapport sur les résultats de la première étape de la sélection de sites pour le stockage de déchets radioactifs en couches géologiques profondes. Il a ainsi décidé d'inscrire dans le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» les six domaines d'implantation proposés par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) - Jura-est, Pied sud du Jura, nord des Lägern, Südranden, Wellenberg et Zurich nord-est. Il a en outre chargé le

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lancer l'étape 2 de la recherche de sites. Les domaines d'implantation proposés feront l'objet d'études approfondies pendant les quatre ans que durera cette seconde étape.

Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

La version actualisée de la « Conception cantonale de l'énergie », élaborée en 2010, a été adoptée par le Conseil d'Etat le 1^{er} juin 2011. Ce document a donc permis la réalisation d'un avant-projet de LVLEne qui a pu être mis en consultation du 10 juin au 30 septembre. Cet avant-projet prévoyait quelques mesures fortes en cohérence avec la volonté de sortie du nucléaire telles que, par exemple, la suppression des chauffages électriques dans les 15 ans, l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments (loués ou vendus), l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou la possibilité d'obliger les gros consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

Energie éolienne

L'année 2011, à l'instar de 2010, a demandé un engagement très important de la part des principaux services concernés (SEVEN, SDT, SFFN, SIPAL,...). La planification prévue initialement dans le plan directeur cantonal a été développée afin d'évoluer vers une identification déterministe des projets éoliens. On peut relever :

1. La création d'un comité de pilotage interservice (COPEOL).
2. La publication de directives cantonales pour l'installation d'éoliennes de hauteur totale supérieure à 30 mètres, le 20 avril 2011.
3. La mise en place d'une procédure d'identification des sites d'éoliennes, en amont des procédures de planification, de manière à pouvoir réaliser une évaluation simultanée des projets sur la base de critères coordonnés. Cette procédure doit se terminer au printemps 2012. Elle a déjà permis d'identifier cinq parcs en été 2011 (Tous-Vents, Vaudair, EolJorat Sud, Bel Coster, Ste-Croix). 32 autres sont en cours d'analyse.

Le plan d'affectation cantonal du parc des éoliennes de Ste-Croix a été mis à l'enquête publique du 8 janvier au 7 février 2011 et a fait l'objet de 14 oppositions (dont une avec 1674 signatures).

Bâtiment

Le Programme Bâtiments, piloté de manière centralisée par les cantons et la Confédération et financé par une affectation partielle de la taxe sur le CO₂, est entré en 2011 dans sa deuxième année d'existence. Le 1^{er} avril a vu une modification « à la baisse » des conditions d'octroi par les instances centrales.

Ces mesures étaient rendues nécessaires par un épuisement rapide des fonds. Elles ont cependant été décidées sans consultation des cantons et mises en œuvre très rapidement. Cela a généré une forte insatisfaction dans le public comme dans la plupart des services cantonaux en charge de cette opération.

100 Mf

Le 19 août 2011, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il allait libérer un demi milliard de francs provenant de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT). Il a prévu, sur cette somme, d'affecter 100 millions de francs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Il s'agit d'un signal important de la part du Conseil d'Etat qui montre ainsi sa volonté d'amorcer sérieusement la révolution énergétique découlant de l'abandon du nucléaire. Il souhaite également que cet octroi profite à l'économie cantonale et favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie, dans nos hautes écoles en particulier.

ENVIRONNEMENT

Protection de l'air

Suivi des installations de méthanisation

En 2011, le secteur de production de biogaz s'est largement développé dans le canton de Vaud avec la réalisation de plusieurs nouvelles usines de méthanisation, permettant ainsi de valoriser d'importante quantité de déchets organiques. Dans la perspective où ce type d'exploitation présente des risques significatifs de nuisances olfactives, et afin d'assurer la bonne maîtrise de ces installations de traitement des déchets, le SESA et le SEVEN ont mis en œuvre une démarche de coordination, afin d'accompagner les nouvelles exploitations durant la mise en service des installations, et ainsi assurer un suivi régulier. Cela s'est concrétisé par des contrôles mensuels des infrastructures et des moyens de gestion mis en place, permettant ainsi d'identifier tout manquement relatif à l'état de la technique en vigueur et d'éviter d'éventuelles dérives d'exploitation, notamment en terme d'émission d'odeurs incommodes issues des matériaux en décomposition.

Réduction des émissions d'ammoniac - Projet fédéral

Le canton de Vaud prend part au projet 77a fédéral qui a débuté en 2011, ayant pour objectif la réduction des émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, source principale de ce polluant. Ce projet prévoit de subventionner les mesures techniques ou organisationnelles permettant de réduire sensiblement ces émissions, notamment par des améliorations techniques sur les exploitations d'élevage, des structures adaptées pour le stockage des lisiers et l'optimisation des méthodes d'épandage sur les terres agricoles (utilisation de pendillards).

Durant les cinq années prévues pour ce projet national, et afin de mettre en évidence les bénéfices issus de ces améliorations structurelles en terme de pertes d'ammoniac, le SEVEN est chargé d'assurer le suivi des niveaux d'immissions sur différents sites représentatifs des activités agricoles. Depuis le mois d'octobre 2011, quatre sites sont alors équipés de capteurs spécifiques, dont les mesures mensuelles

serviront à effectuer le bilan sur l'efficacité respective des différentes mesures mises en œuvre.

Plan d'action en cas de pic de pollution – Smog estival

Depuis plusieurs années, la période estivale est souvent synonyme de pics de pollution à l'ozone. Afin d'assurer une information et des actions coordonnées au niveau régional face à ce problème récurrent, le canton de Vaud s'est doté d'un arrêté cantonal en cas d'épisode de pollution à l'ozone (smog estival). Cet arrêté précise les actions entreprises par les autorités lorsque les concentrations atteignent des niveaux pouvant affecter la population et l'environnement. En coordination avec le Service de la mobilité, ce plan d'action prévoit notamment, à l'instar de son équivalent hivernal, une mesure incitative de promotion des transports publics.

Actualisation du cadre légal du contrôle des chauffages

En 2011, une actualisation du cadre légal relatif au contrôle périodique des installations de chauffage (règlement et directives) a été réalisée, dans la perspective d'une mise en œuvre des exigences cohérentes et circonstanciées, notamment une simplification quant à la périodicité des mesures de contrôle (système bonus/malus). En effet, considérant que le parc vaudois des chauffages par combustion compte près de 90'000 installations, contrôlées périodiquement par une trentaine de contrôleurs officiels et plus d'une centaine d'entreprises spécialisées agréées, le cadre d'application se doit d'être bien défini et exhaustif, mais avant tout adapté à la réalité du terrain.

Actualisation du plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges

Depuis le 11 janvier 2006, date d'adoption par le Conseil d'Etat du plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges, des développements significatifs sont à constater dans les différents domaines concernés par la pollution de l'air. Les aspects liés à l'énergie ont connu une mutation fulgurante, l'offre en transports publics a considérablement évolué, la démographie de l'agglomération est en pleine effervescence, pour ne citer que trois exemples. L'actualisation de cet instrument de coordination pour les autorités cantonale et communale qu'est le plan des mesures OPair reste ainsi de haute actualité.

Les travaux d'actualisation de ce plan de mesures se sont poursuivis en 2011 avec la réalisation d'un bilan quant au degré d'application des différentes mesures du plan OPair 2005, effectué avec la participation de quelque cinquante représentants des domaines concernés par les mesures OPair. Ce bilan a été complété par une étude de la qualité de l'air et de son évolution sur le territoire cantonal en général et sur le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges en particulier.

L'extension de certaines mesures du plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges à d'autres agglomérations sera évaluée, notamment dans le cadre d'une intensification des actions visant à réduire les émissions de poussières fines et des précurseurs de l'ozone à plus large échelle.

Pour accompagner cette démarche, le cadastre des émissions de polluants atmosphériques a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal vaudois et harmonisé à l'échelle régionale (cadastre des émissions romand, CADERO).

Une coordination sera assurée avec les plans OPair des cantons limitrophes, en particulier celui de Genève, qui suit le même calendrier d'actualisation. Ce point est particulièrement important pour la région nyonnaise qui est concernée par le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Des ressources significatives ont été engagées en 2011 pour le traitement des dossiers liés à la planification territoriale (plus de 125 dossiers) et aux autorisations de construire (plus de 1'500 dossiers).

Traitement des plaintes et contrôles des niveaux sonores

En 2011, le nombre de plaintes et de contrôles de niveaux sonores traités par le SEVEN est resté constant par rapport aux années précédentes.

La mise en place du guichet informatique pour les demandes d'autorisation pour les manifestations (POCAMA) a permis de sensibiliser un plus grand nombre d'organiseurs de manifestations à la problématique de la diffusion de la musique lors de manifestations tout en précédant aux annonces exigées par l'ordonnance fédérale son et laser (OSLa).

Assainissement ferroviaire

Le but de l'assainissement du bruit ferroviaire est de réduire les nuisances sonores pour les riverains le long des voies de manière à ce que deux tiers de ceux-ci soient exposés à un bruit inférieur aux normes applicables. L'assainissement du bruit ferroviaire se déroule en trois étapes :

- réduction des émissions sonores du matériel roulant;
- réalisation d'ouvrages antibruit;
- pose de fenêtres antibruit sur les bâtiments touchés, en cas de dépassement résiduel des valeurs limites.

Seule cette dernière étape incombe aux cantons.

Les premières décisions d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) sont entrées en force à la fin 2007. Depuis 2009, le SEVEN a démarré ce programme d'assainissement des bâtiments existants.

Actuellement, les décisions d'approbation des plans sont entrées en force pour 20 communes situées le long des lignes ferroviaires Lausanne

- Tunnel du Simplon, Dailpens - Biel/Bienne et Lausanne Est - Bern. L'OFT estime à environ 13'000 le nombre de fenêtres à assainir pour l'ensemble du canton de Vaud.

En 2011, les dépenses liées à ce projet ont atteint des montants importants. En effet, ces dépenses ont plus que doublé entre 2010 et 2011 pour atteindre plus de CHF 1'350'000.-.

A la fin 2011, 352 bâtiments ont été assainis sur un total de 615. Actuellement 6 communes sont totalement assainies.

Selon l'article 3 de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer, ce programme d'assainissement doit être achevé au 31 décembre 2015. Cependant, la disponibilité de plus en plus réduite des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux d'isolation acoustique, ainsi que le nombre croissant de recours au niveau fédéral contre certaines décisions de l'OFT laissent craindre un dépassement de ce délai d'assainissement pour les communes concernées.

Protection contre le rayonnement non ionisant

A la fin de l'année 2011, 1798 stations de base de téléphonie mobile étaient en exploitation (889 sites pour Swisscom, 505 pour Orange, 332 pour Sunrise, 70 pour les CFF et 2 pour Inphone), soit 121 stations supplémentaires par rapport à 2010. Ces chiffres comprennent également les microsites ayant une puissance inférieure à 6 W et souvent utilisés à l'intérieur des bâtiments.

En 2011, le SEVEN a mandaté deux entreprises certifiées pour effectuer des mesures à 60 emplacements situés dans le voisinage de 20 stations de base. En parallèle, les mesures faites dans le cadre des contrôles lors des mises en exploitation de nouvelles stations de base ainsi que des contrôles du SEVEN consécutifs à des plaintes montrent que le taux de non-conformité du rayonnement non ionisant reste faible. En effet, depuis le début des contrôles et jusqu'à fin 2011, plus de 1215 mesures dans le voisinage d'environ 380 stations de base ont été réalisées. Les résultats montrent que 24 emplacements dépassaient les normes dans le régime d'exploitation effectif de l'antenne. Pour 68 cas supplémentaires, les normes auraient pu être dépassées si la station de base émettait dans les conditions d'exploitation autorisées les plus défavorables (puissances et directions). Dès qu'un dépassement des normes est constaté, le SEVEN intervient immédiatement auprès de l'opérateur concerné pour qu'il modifie les paramètres d'exploitation de la station de base de manière à être conforme.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Prévention des risques par l'aménagement du territoire

En 2011, le SEVEN a examiné une quarantaine de projets d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des accidents majeurs au voisinage d'entreprises à risques chimiques. Les installations les plus contraignantes restent les transports de matières dangereuses par rail et le réseau de transport de gaz à haute pression, supérieure à 5 bars. Quelques demandes de permis de construire ont fait l'objet d'oppositions ou de recours par l'entreprise dont les installations sont à la source des risques.

Le nouveau rapport cadre fédéral fixant la méthodologie pour l'évaluation des risques à proximités des gazoducs, édité en langue française en 2011, montre un effet protecteur des bâtiments fortement réduit par rapport à l'ancien rapport cadre. Ces modifications créent des contraintes plus fortes sur le territoire qu'auparavant et des plans d'affectation, récemment adaptés en fonction des risques ou qui sont en cours de finalisation, pourront devenir conflictuels.

A fin 2011, les CFF ont rendu leur nouvelle évaluation des risques pour la population en lien avec le transport de matières dangereuses (méthode Screening 2011). Il en ressort qu'au niveau suisse, six segments sont situés dans la moitié supérieure du domaine intermédiaire des critères fédéraux d'acceptabilité, dont les deux segments des gares de Lausanne et de Renens. Les secteurs de l'Ouest-lausannois et quelques villes de l'Arc lémanique présentent des risques situés en partie dans le milieu inférieur de ce domaine intermédiaire, notamment en lien avec le transport de matières dangereuses toxiques comme le chlore. Cette situation peut devenir problématique pour la prévention des accidents majeurs par l'aménagement du territoire au vu des nombreux projets de développement qui sont en cours.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Plus de 500 dossiers de mises à l'enquête ont été évalués par le SEVEN, soit parce que les projets étaient eux-mêmes soumis à l'OPAM, soit parce qu'il fallait vérifier que les projets n'étaient pas assujettis à cette ordonnance, ou alors parce qu'il s'agissait de constructions sensibles (nombreux habitants, EMS, écoles, hôpitaux, etc.) au voisinage d'entreprises à risques.

Une quinzaine d'entreprises assujetties à l'OPAM ont déposé des dossiers de mise à l'enquête, et deux projets d'une rénovation lourde de deux parcs à citernes avec leurs places de dépotage ainsi que celui de la construction d'un nouveau local de traitement de surface (bains galvaniques chimiques) représentent des assainissements marquants du point de vue des risques pour l'environnement.

Parmi les 173 entreprises stationnaires assujetties à l'OPAM, une cinquantaine ont fait l'objet de suivis particuliers en 2011, ayant nécessité parfois de nombreux contacts et une coordination avec l'ECA et le SESA, que ce soit pour des travaux d'assainissements, des intentions de modification de leurs conditions d'exploitation ou de l'actualisation de leurs rapports succincts selon l'OPAM.

Bien que n'entrant pas dans le champ d'application de l'OPAM, le tracé du projet d'un nouveau gazoduc à haute pression, entre Trélex et Colovray (canton de Genève), a été modifié suite à de nombreuses oppositions de riverains, notamment en lien avec les risques d'accident majeur. La mise à l'enquête complémentaire a été effectuée en 2011 et le permis de construire a pu être délivré par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), autorité compétente pour ce type d'installations.

Produits chimiques

Application du droit chimique et coordination

Dans le cadre de la surveillance du marché des produits chimiques, le SEVEN a poursuivi ses activités au niveau intercantonal en collaboration avec les offices fédéraux concernés, soit l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), notamment en représentant les partenaires romands

au sein du groupe de pilotage du contrôle du marché. Cet organe a notamment pour tâches d'élaborer des propositions de campagnes de contrôle et d'informer les coordinateurs cantonaux des produits chimiques en fonction des différentes problématiques liées aux produits chimiques.

Le droit sur les produits chimiques étant actuellement dans une période de constante évolution, le SEVEN s'est également impliqué dans différents groupes de travail intercantonaux sur le sujet afin d'optimiser le niveau d'information ainsi que le suivi nécessaire aux changements législatifs en cours. En particulier, le SEVEN est actif au sein du comité de l'association Chemsuisse dont les activités sont notamment orientées sur la formation continue des inspecteurs cantonaux des produits chimiques ainsi que sur le développement de documents d'information et d'aide à l'exécution.

SGH - un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Le SGH, Système Général Harmonisé, est un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Développé par les Nations Unies et adopté par l'Union européenne, il sera progressivement introduit en Suisse. Il implique des changements significatifs des éléments permettant une appréciation du risque des produits chimiques. Ce changement nécessite un important effort d'information chez les utilisateurs.

Le SEVEN a été sollicité à plusieurs reprises en 2011 par des associations professionnelles, des instituts de formation professionnelle, des écoles, etc. afin, notamment, de présenter la situation actuelle du droit chimique et ses évolutions futures. Le SEVEN est également intervenu dans le cadre de formations continues destinées aux détenteurs de permis d'utiliser certains produits chimiques spécifiques.

Surveillance du marché

Le SEVEN a participé notamment à une campagne intercantonale de surveillance du marché des produits phytosanitaires en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les campagnes de contrôle des produits biocides ainsi que des produits contenant des ammoniums quaternaires se sont poursuivies en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Sécurité biologique

L'ordonnance fédérale sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC) a 'fêté' récemment ses 10 ans d'existence. A cette occasion, les cantons les plus concernés ont dressé en 2011 un bilan de l'application de ces bases légales qui visent à assurer la sécurité biologique dans notre pays.

Selon cette législation, toute activité utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés, qu'il s'agisse de bactéries, de virus, de champignons, de plantes ou d'animaux, doivent être notifiée ou autorisée. Par ailleurs, afin d'éviter toute dispersion de ces organismes dans l'environnement, ces activités doivent être réalisées en prenant diverses mesures de sécurité, de plus en plus contraignantes en fonction du risque lié aux organismes utilisés.

Avec quelque 350 activités déclarées, le canton de Vaud est le troisième canton, après Zürich et Bâle-Ville, quant au nombre d'activités utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés. Par ailleurs, cette position a tendance à se renforcer avec le développement du pôle biotechnologique lémanique et la réalisation de divers projets de laboratoire de sécurité biologique élevée. Le nombre croissant d'activités présentant des aspects sensibles a fortement mis à contribution le SEVEN, que ce soit dans le cadre des procédures d'autorisation, de la vérification des mesures de sécurité où la prise d'échantillons. Par ailleurs, une coordination avec d'autres services de l'Etat a souvent été nécessaire, notamment avec le Service la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour les pathogènes d'origine animale, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour les aspects liés à la protection des eaux ou le Service de l'emploi (SDE) pour le lien avec la protection des travailleurs. En ce sens, une consolidation des ressources et des compétences s'avère nécessaire dans ce domaine de haute actualité.

Protection NRBC et défense chimique

Le SEVEN a fourni un appui aux forces d'intervention lorsque des matières dangereuses sont présentes ou suspectées de l'être lors d'un sinistre. Il a assuré un piquet d'intervention 24h/24 et 365 jours/365. C'est ainsi qu'en 2011, le pager a sonné à 83 reprises. Les accidents impliquant des produits de traitement de l'eau ont été particulièrement nombreux cette année et ont concerné plusieurs piscines privées. Parmi les autres accidents, deux cas ont touché des grandes entreprises du canton et les difficultés techniques et besoins en protection ont nécessité l'évacuation des plusieurs dizaines d'employés dans chacun des cas.

Le SEVEN a également conduit et participé à la formation spécifique des sapeurs pompiers et au choix de leur matériel d'intervention. Ceci s'est essentiellement déroulé dans le cadre du groupe de coordination FDC (SEVEN, SESA, ECA).

En 2011, le SEVEN a pleinement joué son rôle de centre de compétence et de coordination dans le cadre de la protection cantonale contre les événements de type nucléaire, radiologique, biologique et chimique (protection NRBC).

Le SEVEN a joué un rôle de coordination et de maîtrise des événements chimiques, biologiques et radioactifs, dans la structure cantonale de protection NRBC, impliquant également le Service de santé publique (SSP) et l'Institut de radiophysique appliquée (IRA).

Dans le cadre de cette mission, le SEVEN a participé à la démarche cantonale d'identification des risques dans le cadre du projet 'Protection ABC nationale' mis en œuvre par la Confédération. Cette démarche a conduit à l'identification des déficits en termes d'organisation et de matériel en cas de catastrophe, et se poursuivra avec la recherche de solutions, notamment par des collaborations intercantionales.

Le SEVEN a également participé activement à l'observatoire cantonal des risques (OCRI) qui élabore notamment des plans de coordination pour l'intervention concernant les grands risques sociétaux, naturels ou technologiques. Il a également participé aux formations de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) en cas de catastrophe (plan ORCA) et a contribué à la veille « vague de chaleur » de l'été 2011 par ses observations en matière de pollution de l'air et en besoins énergétiques.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Contrôle de la conformité énergétique des bâtiments

Répondant en 2010 au postulat Baehler Bech (07_POS_010) qui demandait de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments, le Conseil d'Etat avait alors proposé un certain nombre de mesures.

Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2011 :

- Contrôle, par pointage, d'un certain nombre de dossiers de mise à l'enquête et de chantiers. A cet effet, le territoire vaudois a été réparti en plusieurs zones auxquelles ont été affectés des contrôleurs spécialisés.
- Etablissement d'une liste officielle de « professionnels reconnus ». L'information adéquate a été fournie aux professionnels et les premiers examens permettant l'accès à cette liste auront lieu au début 2012.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

En 2009, un programme incitant les communes à élaborer un concept énergétique a été lancé (LVLEne, art. 15). L'année 2011 a été l'occasion de consolider ce projet en organisant des séminaires, une campagne d'information à l'intention des nouveaux responsables communaux et en mettant sur pied un certain nombre de cours. A fin 2011, plus d'une centaine de communes étaient officiellement inscrites et 38 concepts énergétiques avaient été réalisés.

Planification énergétique territoriale

Pour intégrer la dimension énergétique dans la démarche d'aménagement du territoire, il est indispensable que les données énergétiques ad hoc soient mises à la disposition des entités territoriales chargées d'élaborer des plans directeurs ou des plans d'affectation. Dans cette optique, l'année 2011 a été l'occasion du lancement de la réalisation du cadastre des rejets de chaleur et de l'inventaire des zones favorables au chauffage à distance (LVLEne, art. 20 et 26).

Hydraulique

Le cadastre des eaux souterraines, annoncé initialement pour 2011 est en cours d'achèvement. Au vu des problématiques soulevées, il a été souhaité pouvoir préciser certains éléments notamment environnementaux et définir une stratégie pour un développement en accord avec les autres domaines concernés (environnement, eau potable) avant de publier définitivement ce rapport.

Géothermie

Le cadastre du potentiel géothermique de basse énergie des cartes au 1/25'000 de Lausanne, Echallens et Payerne a été réalisé. Le développement d'un guichet de consultation des données sur le web a été initié et sera mis en fonction début 2012.

Le forage profond de Lavey pour la réalisation d'une centrale de production d'électricité et de chaleur a fait l'objet d'une opposition de la part de la société d'exploitation des Bains de Lavey et d'une opposition de la part du canton du Valais. Ce dernier a retiré son opposition et des négociations sont en cours avec la société des Bains de Lavey.

Le projet de forage profond "GP la Côte" a identifié le site de Gland comme site prioritaire. Les résultats des études sont si bons qu'une production d'électricité est envisagée.

Finalement, dans le domaine de la géothermie, on peut rappeler l'annonce, par le Conseil d'Etat, le 9 septembre, de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes les autorisations de recherches de gaz de schiste dans le canton.

Campagne de formation sur l'énergie dans les écoles

La campagne de formation sur l'énergie dans les écoles menée par le Canton de Vaud depuis de nombreuses années s'est poursuivie en 2012. La nouvelle animation prévue pour les classes de 1ère et 2ème année a rencontré un large succès. De ce fait le nombre des élèves ayant bénéficié des animations délivrées est passé d'une moyenne de 7500 à près de 10'800.

ENVIRONNEMENT

Protection de l'air

Cadastre des émissions – Coordination romande

Les cadastres d'émissions de polluants atmosphériques représentent un outil central dans les tâches d'analyse et d'assainissement de la qualité de l'air. Dans cette optique, et après plusieurs mois d'étude, les cantons romands se sont coordonnés dans une démarche de projet commun, afin de développer une solution centralisée, de mutualiser les structures informatiques requises, d'harmoniser les méthodes de calcul et d'analyse, et de partager informations et expériences. A ce jour, les cantons de Genève, Valais et Vaud participe activement à ces

développements, dans une perspective d'extension future aux autres cantons intéressés par cet outil d'administration des données relatives aux émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Assainissement des installations de Vetropack SA à St-Prex

L'assainissement des émissions de polluants atmosphériques émanant de la verrerie de St-Prex, projet mis à l'enquête en décembre 2009, a été réalisé selon l'échéancier prévu. Les nouvelles installations de traitement des fumées ont été mises en service durant le premier trimestre 2011 et les mesures de contrôle des émissions effectuées en mai et décembre 2011 ont confirmé le respect des nouvelles exigences imposées par le SEVEN. Depuis le mois d'août 2011, la station mobile de mesure des immissions est exploitée à proximité du site, afin de mettre en évidence l'effet de cet assainissement sur la qualité de l'air à St-Prex.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
27	Accélération du traitement des demandes d'allocation pour les énergies renouvelables		Le nombre de demandes de subventions que le SEVEN reçoit annuellement pour la réalisation d'installations telles que des capteurs solaires ou des chauffages à bois est de l'ordre de grandeur du millier. Jusqu'alors, ces demandes devaient être présentées sur un document papier. Depuis 2011, une grande partie de ces demandes peut être formulée par simple remplissage en ligne d'un formulaire informatique. Il est prévu de développer encore plus largement ce type d'outil à l'avenir.

Sources d'informations complémentaires

Raccourcis vers les pages internet des quelques thématiques environnementales traitées par le SEVEN :

<http://www.vd.ch/air>

<http://www.vd.ch/bruit>

<http://www.vd.ch/rayonnement>

Pour en savoir plus sur la sécurité biologique :

<http://www.bafu.admin.ch/biotechnologie/>

Projet ammoniac - programme fédéral :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00364/index.html?lang=fr>

Cadre légal pour le contrôle des installations de chauffage par combustion :

<http://www.vd.ch/air>

Pour en savoir plus sur le système SGH :

<http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00531/00533/index.html?lang=fr>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations
114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre participation au Réseau romand des SCAV s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une quarantaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats de quelques campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Nomination d'un nouveau vétérinaire cantonal

Le Conseil d'Etat a désigné le Dr Giovanni Peduto en qualité de vétérinaire cantonal, pour succéder au Dr Jacques-Henri Penseyres parti à la retraite le 31 mai 2011. Voir le **communiqué de presse**.

Indicateurs et statistiques d'activité

Les principales données et les principaux résultats d'activité du service sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Classification des entreprises](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Optimisation des processus administratifs du SCAV

Suite à la fusion du Laboratoire cantonal et du service vétérinaire, il est devenu indispensable pour le SCAV de développer - pour sa division administrative - une stratégie d'optimisation et de bonne gestion des ressources et d'opter pour une démarche qualité conduisant à l'efficacité et à l'amélioration continue des modes de fonctionnement et de gestion. Deux axes primordiaux ont été pris en compte dans le choix du système qualité à adopter. D'une part, il devait s'intégrer à l'ensemble des accréditations et systèmes qualité existant au SCAV et, d'autre part il devait offrir la souplesse indispensable à une entité de support transversale. Le choix final s'est porté sur le système Lean Management.

Durant l'année sous revue, le projet a ciblé trois chantiers touchant aux secteurs de la police des chiens, de la logistique et à l'expérimentation animale. Il a débuté par une mise en place d'un système d'information évolutif destiné non seulement au personnel de la division, mais à l'ensemble des collaborateurs du service.

En terme de formation et d'accompagnement, un mandataire externe a été choisi pour dispenser la formation de base à l'ensemble des collaborateurs et cadres concernés par ce projet. De plus, deux collaborateurs ont été spécifiquement formés durant toute l'année afin d'obtenir la certification "Lean Manager" de la Swiss Association of Quality.

La finalisation des différents chantiers a permis la formalisation, la simplification et la rationalisation des flux administratifs au sein de la division et d'améliorer leurs interactions avec l'ensemble des autres parties prenantes internes et externes.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
28	Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands	Adoptée par CE	Le système de gestion de donnée est en cours d'élaboration. Il fait l'objet d'un EMPD qui sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2012
29	Intensification de la collaboration avec les services partenaires romands	Adoptée par CE	La mise en place d'un réseau de collaboration entre les SCAV romands a fait l'objet d'un accord intercantonal signé par les gouvernements de Suisse romande en décembre 2010.
30	Simplification de la procédure de légalisation des signatures pour les demandes de passeport pour chien	Validée par CS	Des pourparlers sont en cours avec la Chancellerie, pour autoriser le SCAV à légaliser la signature du vétérinaire ayant examiné le chien. Cette pratique a déjà cours pour l'exportation d'animaux vivants, le SCAV disposant de la signature et d'un sceau fédéral pleinement reconnu à l'étranger.

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [Site du SCAV](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)
- [Site de l'OFAG](#) (Agriculture, bio, AOC/IGP)

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Cette prestation a été transférée en mars 2011 au Service de protection de la jeunesse (SPJ) rattaché au DFJC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.
- Entreprises.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Rapport annuel de gestion 2011

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Événements marquants, évolutions significatives

Le Bureau de l'égalité comme entité stratégique

Sous l'impulsion donnée par le Conseil d'Etat de remodeler l'organisation de l'Administration cantonale vaudoise et le transfert de la gestion des garderies de l'Etat au Service de protection de la jeunesse, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a changé de statut organisationnel. Il est passé de "service" à "entité stratégique".

Nomination de la nouvelle cheffe du BEFH

La nouvelle cheffe du BEFH a été désignée par le Conseil d'Etat le 23 mars 2011. Elle a pris ses fonctions en juin 2011 et est rattachée directement à la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

Transfert des garderies de l'ACV du DSE au DFJC

Le Conseil d'Etat a décidé fin 2010 de transférer la gestion des garderies de l'Etat, anciennement rattachée au BEFH, au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Ce transfert a eu lieu le 1^{er} mars 2011.

2011, une année de commémoration

Célébration des 20 ans du BEFH, des 40 ans du droit de vote des femmes au plan national lors d'une soirée organisée en collaboration avec la Cinémathèque suisse qui a réuni plus de 800 personnes à la salle du Capitole le 7 février 2011. Afin de saisir les dernières étapes du long chemin vers l'égalité politique, projection d'une quinzaine de brefs reportages du Ciné-Journal suisse, allant d'un "Portrait de la femme suisse d'aujourd'hui" datant du 9 février 1945 "Au pays de mes quinze ans" du 14 mars 1975, année internationale de la femme. Projection en 2^e partie et en avant-première de la dernière comédie du réalisateur britannique Nigel Cole "We want sex", qui porte sur la discrimination salariale.

Bilan et nouveaux axes de lutte contre la violence domestiques

Presque dix ans après le 1^{er} état des lieux en 2001, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) présidée par le Bureau de l'égalité a décidé de faire un bilan, d'identifier les besoins actuels des professionnel-le-s de terrain et les problématiques émergentes.

Les résultats de cette étude, menée par L'Unité de médecine des violences (UMV) a montré que deux tiers des mesures préconisées en 2001 ont été mises en oeuvre et que 90% d'entre elles restent pertinentes.

Sur cette base, la CCLVD a ensuite proposé un plan stratégique au Conseil d'Etat basé sur 7 axes prioritaires : agir sur la prise en charge des auteur-e-s par des mesures de prévention de la récidive; développer des actions destinées aux enfants exposés; mener une sensibilisation et une prévention spécifique auprès des jeunes; poursuivre les actions d'information auprès des personnes migrantes; maintenir et renforcer le réseau vaudois et les structures existantes. Le Conseil d'Etat a chargé la CCLVD de poursuivre son travail selon les axes proposés.

Egalité dans l'emploi et dans la formation

Emploi

Le Bureau de l'égalité a réalisé et diffusé à l'occasion du 14 juin 2011 une brochure intitulée "**La loi sur l'égalité vous protège**". Cette nouvelle brochure est un véritable mode d'emploi pour faire valoir ses droits et prévenir les discriminations persistantes dans le domaine de l'emploi. Elle est destinée aux victimes de discriminations, aux professionnel-le-s qui les accompagnent ainsi qu'aux employeurs. Cette publication se veut un véritable outil pour mieux faire connaître la loi sur l'égalité (LEg) et trouver des réponses concrètes aux discriminations dans le monde du travail : où trouver de l'aide, comment constituer un bon dossier, quand porter l'affaire devant les tribunaux, etc.

Le BEFH a en outre piloté la refonte et développement du site www.leg.ch dans le cadre d'un partenariat entre la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et l'Institut de droit des assurances et du travail (IDAT) de l'Université de Lausanne. Ce site, à destination des professionnel-le-s, a pour objectif de mieux faire connaître le droit de l'égalité. Dans le cadre de cette collaboration, le Bureau de l'égalité a été partenaire de l'organisation du Colloque annuel de l'IDAT intitulé "Egalité et discrimination" qui s'est tenu le 20 mai 2011.

En ce qui concerne l'administration cantonale vaudoise, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a porté à connaissance du Conseil d'Etat les résultats de l'**enquête RECADRE**. Pour répondre à sa mission "*d'assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures propres à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ACV*" (REgal, art.4), le BEFH a mandaté l'Université de Lausanne (l'Institut universitaire des trajectoires biographiques (ITB) - devenu depuis le Labo-PAVIE) afin de mener une étude sur la situation des cadres dans l'ACV. Les résultats se basent sur les réponses de plus de 1'000 personnes cadres. Cette enquête, soutenue financièrement par la Confédération (Bureau fédéral de l'égalité) et accompagnée par un groupe interdépartemental, avait trois objectifs prioritaires : 1) mettre à jour les obstacles que rencontrent les femmes et les hommes cadres au cours de leur trajectoire professionnelle; 2) dégager les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles; 3) identifier les mesures favorisant l'égalité dans les faits.

Formation

Cette année, plus de 16'500 élèves ont pris le chemin du travail avec un-e de leur proche à l'occasion de la journée "**Futur en tous genres**" du jeudi 10 novembre 2011. Depuis son lancement en 2003 dans le canton de Vaud, plus de 100'000 enfants ont mis à profit cette journée pour découvrir un univers professionnel au-delà des stéréotypes et pour "oser tous les métiers". En 2011, le taux de participation s'est élevé à plus de 75% des élèves de 5, 6 et 7^{ème} années. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH) propose quatre animations dans les secteurs suivant : la politique et l'informatique pour les filles, les soins infirmiers et l'éducation de la petite enfance pour les garçons. Ces animations se font en collaboration avec le Grand Conseil, le Groupement romand de l'informatique (GRI), la Haute école de Santé (HESAV) et l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (esede).

Présent au **Salon des Métiers et de la Formation** qui s'est tenu début octobre à Lausanne, le Bureau de l'égalité a pu discuter avec 757

élèves en fin de scolarité obligatoire de leur choix d'apprentissage.

Statistiques

Le Bureau de l'égalité, en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques, fait le point sur la situation en publiant "les Chiffres de l'égalité - Vaud 2011". Cette brochure apporte des éclairages sur les disparités entre hommes et femmes dans plusieurs domaines de la société vaudoise: formation, activité professionnelle, familles et enfants, travail non rémunéré, chômage et pauvreté, violence dans la rue et la famille.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
31	Création d'un formulaire d'inscription sur internet pour la Journée « Oser tous les métiers (JOM) »	Réalisé	Il est cependant apparu qu'un soutien aux élèves n'ayant pas accès à internet devait être réalisé afin de ne pas limiter l'accès aux ateliers.
32	Création d'une base de données des contacts du BEFH	En cours de réalisation	Cet objectif n'a pas pu être finalisé en 2011. Il a été reporté à 2012

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11
CH - 1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.